ENQUETE PUBLIQUE
OBSERVATIONS DU PUBLIC
PARC EOLIEN SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE DORENGT

Observation n°13 – 14 décembre 2018

le 14 décembre 2018.

Objet : Enquête publique – Observations – Société ENERTRAG AISNE X – Projet d'implantation d'un parc éolien - DORENGT

A Monsieur Le Commissaire Enquêteur,

Monsieur DELVAL,
je suis le fils de Madame , propriétaire d'une des premières maisons directement impactée par le projet du Parc éolien de Dorengt (voir l'étude acoustique du volume 4.3, la maison se situe à côté du point 1 référencés sur les diverses cartes). C'est la maison de mes parents, celle dans laquelle j'ai grandi, où je rends régulièrement visite à ma mère et où j'amène mes enfants en vacances.
.
Je m'oppose a ce projet pour diverses raisons que je vais exposer ci-dessous mais d'abord je m'interroge:
1) Pourquoi le délai de l'enquête publique annoncé en page 23 du volume 2 a-t-il été diminué de moité et ramené au minimum autorisé par la loi : 2 mois annoncés, 1 mois effectif du 14 novembre au 15 décembre 2018 ?

2) Qui oserait valider un projet d'une vingtaine de millions d'euros porté par une entreprise au capital social de 1000 euros ?
- page 5 du volume 3 : " Constitué de 6 éoliennes et de deux postes de livraison électrique, ce parc sera construit par la société Enertrag Aisne X, Maître d'Ouvrage du projet"
- page 15 du volume 2 : tableau d'identification de la societe → Capital social : 1000 euros
- page 27 du volume 2 :extrait de K-Bis de la société → Capital social : 1000 euros.

Puisque la société de projet, ENERTRAG Aisne X (page 15 du volume 2) "appartient à 99,9% à la société ENERTRAG ENERGIE SAS et 0,1% à la société de droit étranger, ENERTRAG Aktiengeselschaft (ENERTRAG AG) disposant d'un établissement en France. La société ENERTRAG ENERGIE SAS est elle-même détenue à 100% par la société ENERTRAG AG" pourquoi alors ENERTRAG ENERGIE SAS ne porte-t-elle pas elle-même le projet voire même la maison mere allemande ?
Ca sent clairement le montage juridique et la volonté de l'entreprise de se soustraire à ses obligations légales en se mettant en faillite à la moindre déconvenue qui pourrait entamer les bénéfices qu'engrange non pas ENERTRAG Aisne X mais bien la maison mère et en bloquant ainsi tout recours juridique contre cette dernière.

En termes de démantèlement, pour peu contraignante que la réglementation soit (preuve que les lobbies font un excellent travail d'information auprès de nos représentants – sur le sujet : http://www.economiematin.fr/news-lobby-eolien-conflit-interet-deputes), des provisions ont été prévues par arrêté ministériel (page 12 du volume 2) à 50 000 euros, actualisés tous les 5 ans, par éolienne à la charge de l'exploitant avant même la mise en service du parc éolien soit pour le parc de Dorengt, 300 000 euros (de là à ce que l'exploitant soit en faillite…).

Cependant, vous trouverez justement sur le même site qui héberge l'étude d'expertise du parc un devis pour le démantèlement d'une éolienne daté de 2018 → 413 000 euros

(http://www.aisne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement/Les-ICPE-soumises-a-autorisation/Tableau-ICPE-Annee-2018/Devis-demantelement-Eolienne-E10). Faisons donc le calcul entre le coût réel du démantèlement d'une éolienne multiplié par le nombre d'éoliennes moins la provision prévue par éolienne multiplié par le nombre d'éoliennes et nous obtiendrons l'écart entre le coût réel du démantèlement du parc (cette partie ne prends en compte les évolutions de l'inflation ni de la TVA) et les provisions prévues :
(413 000 x 6) – (50 000 x 6) = 2 478 000 – 300 000 = 2 178 000 euros.

Ce ne sont pas les quelques 15 000 euros annuels de rente pour la commune sur 25 années d'exploitation (375 000 euros) qui permettront à la commune de s'acquitter de ce coût même en imaginant que cette "manne" soit épargnée… reste encore une différence de 1 803 000 euros).

De plus ce démantèlement ne concerne que le générateur lui même, on ne parle pas de la partie cachée de l'iceberg (l'image sert bien ici le propos) des 3769.91 mètres cube, soit 9424, 775 tonnes, de béton armé du socle d'ancrage que la loi demande d'enfuir sous 1 mètre de terre a la fin de l'exploitation et qui vont polluer les sols pour des siècles encore ; la terre fertile de Thiérache ne retrouvera pas sa capacité à être cultivée correctement tant que ce bloc de béton restera en place.
D'ailleurs 1) l'étude d'expertise prends bien soin d'omettre l'après-éolien : (page 15 du volume 2) "Le groupe fournit toutes les prestations nécessaires à la production et à la distribution d'électricité exclusivement renouvelable. ENERTRAG est maître d'ouvrage et maître d'œuvre. ENERTRAG est un développeur ensemblier, c'est-à-dire qu'il maîtrise toutes les phases du projet, de la prospection de nouveaux sites à l'exploitation des parcs, en passant par la phase de financement et celle cruciale de la maîtrise d'œuvre du chantier".
2) L'illustration de l'éolienne (page 13, volume 2) ne montre pas son socle d'ancrage pourtant partie intégrante, certainement aussi parce que la page n'y suffirait pas a l'échelle et permettrait alors au lecteur de pouvoir visualiser l'iceberg ; au reste les calculs des mètres cube et tonnage ci-dessus sont réalisés sur la base des données fournies sur cette page avec une masse volumique du béton armé à 2500kg/m³.

Qu'a cela ne tienne, sur le principe du pollueur – payeur (article L110-1, II, 3° du code de l'environnement), le propriétaire sera le seul responsable à terme. Le coût d'enlèvement d'une tonne de béton étant environ de 340€ HT le m³ à ce jour pour seulement quelques milliers d'euros de loyer, le propriétaire risque à terme une dépense de 1 803 000 divisés par 4 propriétaires = 450 750 euros, avec les éventuels dommages à l'environnement qui lui seront demandés en plus … autant vous dire que ces blocs sont la pour polluer encore pour quelques siècles !
(http://www.economiematin.fr/news-60-000-proprietaires-menaces-de-faillite-par-les-eoliennes)

Mais venons en aux autres raison de mon opposition à ce parc :

- ce serait un gâchis visuel et dénaturerait l'horizon des kilomètres à la ronde ; les habitants de Dorengt peuvent parler en connaissance de cause avec le parc éolien existant de la Basse Thiérache Sud, "qui constitue déjà aujourd'hui un site éolien marquant dans le paysage" (je cite en page 13 du volume 4.3).
Iron va ainsi se retrouver encerclé et ceci illustre typiquement le manque de concertation entre les différents promoteurs, l'absence de régulation des autorités "compétentes" : on saccage la région à tout va… L'éolien doit être bien juteux pour que chacun en veuille sa part à ce point !
Personnellement, lorsque je rentre chez ma mère, je peux déjà voir ces éoliennes qui gâchent le paysage de mon enfance en arrivant sur Etreux alors qu'elles sont situées à une dizaine de kilomètres.

- Le parc entraînerait une perte de valeur mobilière des habitations et de ces terres qui ont fait la richesse de la Thiérache - rien sur le sujet nulle part !

- Le parc aurait un impact destructeur tant sur la faune que sur la flore notamment sur les pollinisateurs essentiels aux cultures, ce qui est bien dommageable pour une région agricole !

- Le parc présenterait un risque pour la santé (infra-sons et basses fréquences qui sont à l'origine de troubles de sommeil, de maux de tête, de tachycardie, bourdonnement, dépression). La maison sera à environ 800 mètres des éoliennes soit environ la moitié de la distance de sécurité (1500 mètres) préconisée par l'Académie Nationale de Médecine. Sur ce sujet, les médecins allemands incitent à arrêter totalement l'éolien
http://www.economiematin.fr/news-eolienne-scandale-sante-allemagne-interdiction-eolien
(la société Enertrag est allemande : en Allemagne, on a un peu plus d'avance sur l'éolien et les citoyens un peu plus de recul : l'éolien s'essouffle/les citoyens allemands prennent conscience de l'impact réel de la technologie sur leur quotidien mais l'Union Européenne lui offre un nouveau marché tout jeune et tout naïf – "business as usual !").

Comment ce projet existe-t-il encore quand :

- Les habitants de Dorengt et de la Neuville, après avoir plus proprement informés que par ce que les promoteurs veulent bien mettre en avant dans leur dossiers, y sont maintenant en grande majorité opposé ? L'avis des premiers concernés ne compte donc plus ?

- Monsieur Xavier Bertrand a encore rappellé récemment que les hauts de France était maintenant la première région de France en terme du nombre d'éoliennes implantées : http://fr.friends-against-wind.org/doc/Lettre_de_Xavier_Bertrand_a_Francois_de_Rugy_19oct2018.pdf
Pour en avoir le cœur net il suffit de jeter un œil sur le site de l'Observatoire de l'éolien en Hauts de France : http://www.hautsdefrance.fr/eolien/ (n'hésitez pas a zoomer sur la carte pour vous rendre compte du développement anarchique ; l'image est a peine lisible sur le site institutionnel : http://www.aisne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Les-eoliennes/Cartographie-des-eoliennes-dans-le-departement-de-l-Aisne !)

J'espère que Monsieur Le Préfet saura en toute lucidité et impartialité, après s'être dûment informé, ne pas se rendre complice de ce saccage prolixe et incontrôlé de la Thiérache et plus largement de la région, par la foultitude de constructeurs français et étrangers dont l'objectif n'est qu'une rentabilité maximale à court terme et qui profitent de l'aubaine de l'éolien et du vide législatif et informatif entretenu par les lobbies pour saccager nos régions au nom du développement durable (on nous vends l'éolien comme on nous a jadis vendu le nucléaire : quid de l'après ?)

J'ose effectivement espérer qu'en France, contrairement à l'Amazonie dont les tribus autochtones sont privées de leur droits et spoliées avec la complaisance de leur gouvernement, nous avons la chance d'avoir des institutions qui peuvent se porter garantes des intérêts des citoyens face aux intérêts commerciaux, il en va de l'expression de notre démocratie au quotidien.

Cordialement,

Pour plus d'information impartiales sur l'éolien que ce que les beaux rapports des promoteurs veulent bien nous dire a grand renfort de prestataires "experts", les sites ne manquent pas :
http://www.economiematin.fr/search.php?q=eolien
une émission Envoyé Spécial sur le sujet : https://www.youtube.com/watch?v=epOpSPEgEfA
http://www.stop-eolien02.fr